

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE
D'AUTORISATION POUR UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE RÉCEPTION ET
D'INJECTION DE GAZ PORTÉ À SAINT FLAVIEN**

POINT DE RECEPTION ET CONDITIONS DE QUALITÉ DU GSR

1. **Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 12;
 - (ii) Pièce [B-0019](#), p. 15, réponse à la question 3.1.1;
 - (iii) Pièce [B-0019](#), p. 10, réponse à la question 2.2;
 - (iv) Pièce [B-0019](#), p. 16, réponse à la question 3.1.1;
 - (v) Pièce [B-0006](#), p. 10;
 - (vi) Pièce [B-0019](#), p. 4, réponse à la question 1.2.2;
 - (vii) Pièce [B-0006](#), p. 13.

Préambule :

(i) « [...] La qualité du GSR-L sera validée à la sortie de la citerne GNL, tandis que celle du GSR-C sera vérifiée directement dans le poste d'injection GSR. [...] Si un camion venait à décharger du gaz de mauvaise qualité, l'injection dans le réseau pourrait être empêchée par Énergir puisque la station sera munie de valves qui pourront être actionnées au besoin. Le cas échéant, le producteur devra retourner à son site avec son GSR de mauvaise qualité pour le purifier et le rendre conforme aux critères d'Énergir. Il est donc de la responsabilité de chacun des producteurs de s'assurer que le gaz livré chez Énergir est conforme et de prévoir les installations nécessaires sur leur site de production respectif. » [nous soulignons]

(ii) « **GSR-C :** La prise de possession du GSR-C par Énergir s'effectuera au quai de déchargement (1A) [...]. Les premiers volumes reçus seront acheminés au bâtiment analytique où il sera analysé pour en valider la conformité et, le cas échéant, le gaz sera réceptionné. Les équipements de mesurage de la qualité du GSR-C (chromatographe, analyseur d'oxygène, analyseur combiné pour l'humidité et le sulfure d'hydrogène, densimètre) [...] doivent être protégés des intempéries dans un bâtiment chauffé [...]. » [nous soulignons]

(iii) « Énergir prévoit faire l'analyse du GSR-L pendant la période de mise en froid du système et de la pompe de transfert : le produit sera alors en recirculation entre le camion et la pompe de transfert sans passer par le réservoir d'entreposage. Le chromatographe prélèvera l'échantillon en mode recirculation et avisera Énergir si le GSR-L contenu dans la citerne n'est pas conforme avant de débiter le transfert de la citerne de GSR-L vers le réservoir d'entreposage. » [nous soulignons]

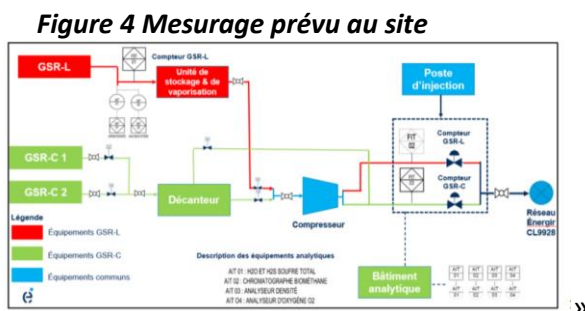
(iv) « **GSR-L :** [...] Le GSR-L sera analysé dès le début des procédures de déchargement [...] à l'aide des instruments installés dans le cabinet analytique chauffé [...]. Une fois la conformité

confirmée, le GSR-L sera transféré de la citerne du producteur à l'unité de stockage cryogénique [...]. Le GSR-L sera par la suite regazéifié [...] et le GSR gazeux en résultant sera ensuite acheminé au compresseur [...] afin qu'il atteigne la pression nécessaire pour son injection. » [nous soulignons]

(v) « Les équipements analytiques requis pour mesurer la qualité du GSR-L sont un chromatographe et un analyseur d'oxygène. Ces équipements seront installés dans un cabinet chauffé. » [nous soulignons]

(vi) « Énergir confirme que les fonctions du poste d'injection incluent celle d'injecter du gaz dans la « Conduite de raccordement ». Les fonctions du poste d'injection sont de vérifier la qualité, de mesurer le volume de GSR injecté ainsi que de contrôler la pression au réseau de transmission et d'assurer la protection contre les surpressions dans le réseau en aval. » [nous soulignons]

(vii) « La Figure 4 ci-dessous illustre le parcours du GSR une fois livré à la station. »



Demandes :

- 1.1 La Régie comprend des références (i), (ii), (vi) et (vii) que le GSR-C livré ne pourra être « réceptionné » par Énergir, que lorsque l'analyse de la qualité des premiers volumes se rendant au poste d'injection (après avoir passé par le décanteur et le compresseur ou seulement par le décanteur), confirmera sa conformité. Veuillez valider cette compréhension. Veuillez élaborer.
- 1.2 En tenant compte de votre réponse à la question précédente :
 - 1.2.1. Veuillez expliquer ce qu'Énergir entend par la « prise de possession » et par la « réception » du GSR à la référence (ii).
 - 1.2.2. Considérant les références (i), (ii), (vi) et (vii), veuillez expliquer le mécanisme par lequel Énergir prévoit empêcher que du GSR-C d'un camion en déchargement qui s'avère, selon les analyses en temps réel, d'une mauvaise qualité, soit comptabilisé et injecté à la conduite de raccordement.

- 1.3 La Régie constate que pour analyser la qualité du GSR-C livré, Énergir prévoit un analyseur combiné pour l'humidité et le sulfure d'hydrogène ainsi qu'un densimètre (référence (ii)). Ces équipements ne sont pas prévus pour l'analyse du GSR-L livré (à son état liquide) référence (v)).
- 1.3.1. Veuillez valider la compréhension de la Régie voulant que, malgré les équipements différents, les analyses de la qualité du GSR-C et GSR-L livré à la station multiutilisateur seront comparables et permettront un traitement équitable des producteurs (référence (i)). Veuillez élaborer.
- 1.4 Considérant les références (iii), (iv), (vi) et (vii), veuillez confirmer que la décision d'Énergir, de valider la qualité du GSR-L livré, dans son état liquide entre le camion et la pompe de transfert, et non pas, dans son état gazeux aux conditions de pression appropriées pour une injection au réseau (soit au poste d'injection, en amont du compteur GSR-L), se base sur l'évitement d'un mélange, dans le réservoir cryogénique de stockage, de lots de GSR à l'état liquide qui seraient de qualité conforme avec d'autres lots de qualité non conforme. Dans la négative, veuillez expliquer.

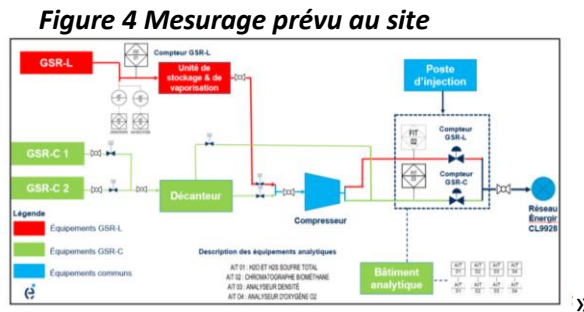
POINT DE RECEPTION ET CONDITIONS DE PRESSION DU GSR

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0019](#), p. 15, réponse à la question 3.1.1;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 13;
 - (iii) Pièce [B-0019](#), p. 4, réponse à la question 1.2.2;
 - (iv) Pièce [B-0019](#), p. 5, réponse à la question 1.2.3;
 - (v) Dossier R-3732-2010, pièce [B-0006](#), p. 12 et 13;
 - (vi) Dossier R-4220-2023, pièce [B-0018](#), p. 3, 7, 9 et 10;

Préambule :

- (i) « *La particularité du projet à l'étude vient du fait qu'une opération supplémentaire doit être appliquée au GSR afin d'en permettre le transport routier jusqu'à la station, soit la compression ou la liquéfaction.* » [nous soulignons]

(ii) « La Figure 4 ci-dessous illustre le parcours du GSR une fois livré à la station.



(iii) « Énergir confirme que les fonctions du poste d'injection incluent celle d'injecter du gaz dans la « Conduite de raccordement ». Les fonctions du poste d'injection sont de vérifier la qualité, de mesurer le volume de GSR injecté ainsi que de contrôler la pression au réseau de transmission et d'assurer la protection contre les surpressions dans le réseau en aval. » [nous soulignons]

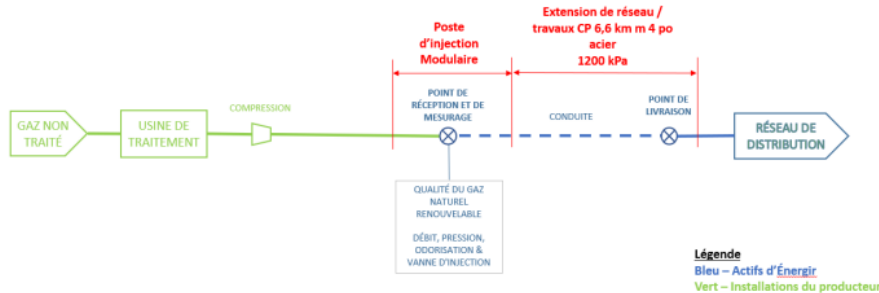
(iv) « Une connexion bridée hors terre a été prévue sur ce poste [poste d'embranchement d'Énergir situé sur le site d'Intragaz] pour raccorder la « Conduite de raccordement » au réseau de transmission d'Énergir. » [nous soulignons] [nous ajoutons]

(v) « Le lieu physique où les installations des producteurs rejoignent les nouvelles conduites de raccordement en vue de l'acheminement du gaz naturel au réseau gazier existant est appelé « point de réception » [...]. Gaz Métro exigera une pression minimale d'opération ainsi que des normes de qualité de gaz naturel avant que celui puisse être injecté dans le réseau gazier existant. Habituellement, le point d'injection devrait correspondre au point de réception puisque le point d'injection est le lieu physique où le gaz naturel doit avoir été traité afin de respecter les normes de qualité pour fins d'acheminement dans le réseau de Gaz Métro [...].

[...] Les producteurs seraient responsables de la pression et de la qualité du gaz naturel fourni et en assumeraient alors les coûts. »

(vi) Énergir précise que le projet en référence, consiste à investir pour la construction et la mise en opération des « actifs de raccordement » qui englobent le poste d'injection et une conduite de raccordement de ce poste au réseau existant d'Énergir.

Énergir présente la figure suivante, distinguant les actifs lui appartenant (en bleu) ou appartenant au producteur Waga Énergie Canada Inc. (Waga) (en vert).



Énergir précise que le poste d'injection inclut la filtration, la régulation, la stabilisation, le mesurage, l'odorisation, le contrôle de qualité du GNR ainsi que la surveillance et le contrôle du poste.

En revanche, Énergir précise que le poste de compression est un actif non réglementé dont les coûts seront entièrement remboursés par Waga.

Demandes :

- 2.1 La Régie comprend que dans le cadre d'un raccordement direct à son réseau, Énergir exige aux producteurs de fournir, au point de réception, le gaz à une pression minimale d'opération. Veuillez valider la compréhension de la Régie (références (v) et (vi)).
- 2.2 Veuillez valider la compréhension de la Régie selon laquelle, indépendamment que le GSR soit livré à la station multiutilisateur sous forme liquide ou comprimée (référence (i)) :
 - 2.2.1 La pression minimale d'opération ne pourra être atteinte qu'après le passage du GSR par le décanteur (GSR-C) ou par le compresseur (GSR-C et GSR-L) (référence (ii)). Veuillez élaborer.
 - 2.2.2 La pression d'opération ne pourra être contrôlée et assurée qu'au poste d'injection (référence (iii)), compte tenu qu'en aval de ce poste, aucun autre équipement de compression n'est prévu (référence (iv)). Veuillez élaborer.

POINT DE RECEPTION ET CARACTÈRE RÉGLÉMENTÉ DES ACTIFS

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0019](#), p. 13 à 16, questions 3.1 et 3.1.1 et leur réponse;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 13;
 - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 8;
 - (iv) Dossier R-3732-2010, pièce [B-0006](#);
 - (v) Site internet d'Énergir. [Le gaz naturel liquéfié](#)
 - (vi) Dossier R-4076-2018 Phase 3, décision [D-2020-039](#), p. 17, Schéma 2.

Préambule :

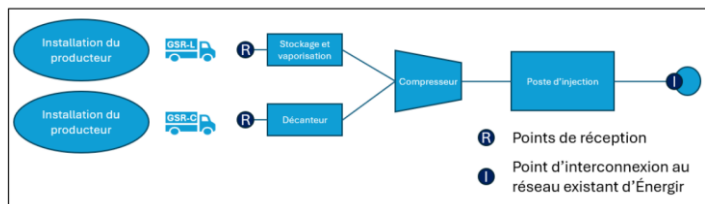
(i) « Considérant les particularités du Projet [...], veuillez :

3.1.1. Adapter le modèle de raccordement [...] [du dossier R-3732-2010], à chacune des deux situations possibles dans le cadre du Projet, soit qu'un ou des producteurs de GSR livrent par camion, à la station multiutilisateur de réception et d'injection, du gaz :

- Comprimé (GSR-C); et
- Liquéfié (GSR-L).

Réponse :

Figure 1
Modèle simplifié du service de réception et d'injection de GSR à la station Saint-Flavien



[...]

Le GSR qui sera produit aura subi tous les traitements requis afin d'être conforme à l'injection dans le réseau d'Énergir. [...]. Ce principe est le même que celui qui est appliqué pour les producteurs de GSR raccordés directement [...].

La particularité du projet à l'étude vient du fait qu'une opération supplémentaire doit être appliquée au GSR afin d'en permettre le transport routier jusqu'à la station, soit la compression ou la liquéfaction. Ce traitement supplémentaire ne vient pas altérer ni modifier la qualité du GSR produit.

[...]

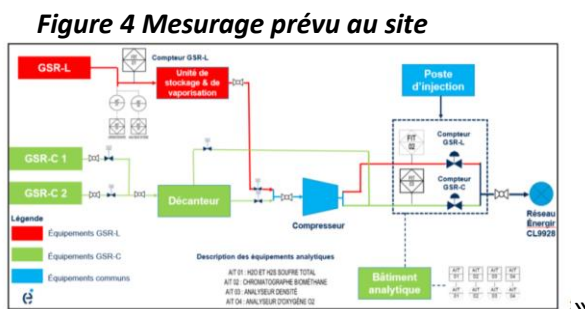
Le GSR-C [...] transporté à haute pression [...] sera acheminé au compresseur [...] afin d'atteindre la pression nécessaire pour son injection dans le réseau de transmission.

[...] Une fois la conformité confirmée, le GSR-L sera transféré de la citerne du producteur à l'unité de stockage cryogénique [...]. Le GSR-L sera par la suite regazéifié [...] et le GSR gazeux en résultant sera ensuite acheminé au compresseur [...] afin qu'il atteigne la pression nécessaire pour son injection.

Le poste d'injection [...] et les équipements le constituant [...] sont, quant à eux, identiques à ce qui est installé chez les autres producteurs de GSR qui sont raccordés directement au réseau. Outre la pression d'opération requise pour l'interconnexion avec le réseau de transmission, la conduite de raccordement [...] est, elle aussi, un actif standard d'une installation d'injection de GSR. Quant au bâtiment de service [...], il permet d'assurer la sécurité des lieux et le maintien des activités critiques en cas de panne d'électricité au même titre que d'autres installations d'Énergir requises pour ses activités de distribution.

Pour les raisons exprimées plus haut, Énergir soutient que l'ensemble des équipements ainsi que les coûts requis pour leur installation constituent des actifs réglementés nécessaires au service de réception de GSR. » [nous soulignons] [nous ajoutons]

(ii) « La Figure 4 ci-dessous illustre le parcours du GSR une fois livré à la station.



(iii) « [...] Le GSR reçu à la station multiutilisateur sera sous deux formes, soit comprimé (GSR-C) et liquide (GSR-L). Il est à noter qu'il en revient uniquement à la décision du producteur quant à la forme du GSR qui sera livrée à la station, tout comme la gestion de la flotte des camions utilisés. Énergir ne sera nullement impliquée dans cette décision, qui reposera principalement sur des raisons technico-économiques propres à chacun des producteurs, dont leur procédé, la distance du réseau gazier, etc. »

(iv) Énergir présente, à la pièce en référence, le modèle de raccordement des installations des producteurs à son réseau existant, la structure tarifaire applicable à un nouveau tarif de réception ainsi que la méthodologie d'établissement des taux aux points de réception et aux points de livraison en fonction de catégories de coûts qu'elle a développés. Énergir précise, à la page 58 de

d'injection de la station multiutilisateur. Veuillez fournir une réponse distincte selon que le GSR à injecter au réseau (référence (iii)) provienne d'une livraison de ce gaz :

3.3.1 Sous forme liquide

3.3.2 Sous forme comprimée.

ACTIFS FOURNIS PAR ÉNERGIR ET POUVANT BÉNÉFICIER D'UNE SUBVENTION

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0019](#), annexe Q-4.3.1, Contrat 131C-2020-003, p. 1 à 3 et son annexe D, p. 9;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 19.

Préambule :

(i) La Régie observe que l'annexe D (échancier) du contrat des services entre Énergir et le Groupe Bioénertek Inc. signé en 2020 prévoit une étape, sous la responsabilité du producteur, qui se lit comme suit :

« Obtention de l'autorisation de la CPTAQ pour le projet de biométhanisation (incluant les actifs de compression subventionnés par le MERN et fournis par Enerqir). » [nous soulignons]

(ii) *« Depuis, il a été établi que le projet de BioÉnertek ne sera pas réalisé selon la configuration initialement envisagée en 2020 ».*

Demande :

- 4.1 Veuillez confirmer que l'actif de compression mentionné à la référence (i) n'est plus requis étant donné les changements mentionnés à la référence (ii). Dans la négative, veuillez valider la compréhension de la Régie à l'effet que cet actif serait non-réglémenté.